

Acte de mariage de DESCHAMPS Louis et HENISSART Marie Louise

[1312]x[1313]

Le 27 novembre 1692, après leurs fiançailles et publications des trois bans faites par 3 différents jours de dimanche entre Louis DESCHAMPS et Marie HENISSART tous deux de la paroisse de Saint Mauguille, ne s'étant découvert aucun empêchement ni présenté aucune forme d'opposition, moi, Antoine MICHAULT, prêtre curé de Saint Mauguille soussigné les ai marié leur ai baillé la bénédiction nuptiale en présence de Michel BASIN et Nicolas DESCHAMPS leurs parents et n'ont fait que leur marque ayant déclaré ne savoir écrire de ce interpellés et a ledit BASIN signé en l'original.